

ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER
9e Session
Septembre 2008

COMMISSION TEMPORAIRE DE LA SECURITE

Résolution n° SEC/R.2/08.09

Objet : Mission des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger en matière de sécurité

L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER,

Considérant que malgré les instructions données aux chefs de poste, la mission des conseillers à cette Assemblée en matière de sécurité n'est pas toujours reconnue ;

DEMANDE :

1. Qu'une nouvelle instruction exhaustive soit adressée aux chefs de poste afin que les conseillers AFE :

- a) soient membres de droit des Comités de Sécurité ;
- b) soient associés au choix des chefs de zone et chefs d'ilots ; que ces comités soient généralisés dans les pays à risque et qu'ils se réunissent régulièrement au moins une fois par an ;
- c) soient associés au choix des sites de regroupement de nos compatriotes en cas de crise ;
- d) soient associés à l'élaboration et à la mise à jour des plans de sécurité, aient le droit de les consulter, et puissent émettre tous avis en vue de l'actualisation des plans ;
- e) Soient consultés sur l'affectation des crédits affectés localement à la sécurité de nos compatriotes ;
- f) soient informés des missions d'inspection et puissent rencontrer les membres qui les composent.

2. Que ces instructions soient communiquées à l'Assemblée.

Résultat	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		